



15 juin 2015

Négo saison 2016



Lors de la 1ère réunion qui a eu lieu le 11 juin dernier, la CGT constate que cette année, il n'y a aucune avancée significative par rapport à l'année dernière (où aucune organisation syndicale n'avait été signataire), dans les projets de calendriers et d'accord pour la saison 2016.

En effet, pour les péages, comme pour 2015, en 2016 nous retrouvons 26 semaines rouges au lieu des 19 ou 20 des années précédentes.

Si le nombre de jours baisse sensiblement (du maximum autorisé par la C80 180 jours, on baisse à 178 voir même 150 pour A89 est) cela n'apporte rien aux salariés puisque les congés se posent à la semaine et non pas au jour le jour.

Le projet d'avenant à l'accord d'établissement ne comporte même plus d'article concernant les contrats CDD saisonniers, pourtant le but initial de l'accord d'origine.

Sous prétexte de zéro précarité, la direction nous demande encore de signer un accord saison pour n'embaucher aucun saisonnier. Mais pour un étudiant, un job saisonnier n'est pas un contrat précaire, bien au contraire, c'est un salarié à part entière, dont le job d'été sert à financer ses études.



LES DEMANDES DE LA CGT :

• Sur l'avenant :

* Prise en compte des contrats CDD saisonniers dans l'accord avec embauches et application de l'article 1244-2 du Code du Travail c'est-à-dire le versement d'une prime de fin de contrat, la reconduction des contrats d'une année sur l'autre pour les saisonniers qui le souhaitent

* Le retour du droit aux 3 semaines consécutives de congés en juillet/août pour tous les salariés

• Sur les calendriers :

* La baisse du nombre de semaines rouges à 20 semaines pour les péages afin d'inciter au maximum l'étalement des congés de chaque salarié